



SAGE ADOUR AVAL ET PROJETS TERRITORIAUX

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU LUNDI 03 MAI 2021

Date : lundi 03 mai 2021

Lieu : visioconférence Starleaf

Personnes présentes :

Yves Lahoun, Président de la CLE - Institution Adour
Henri Bedat - Département des Landes
Valérie Dequeker - Communauté d'agglomération Pays Basque
Eliane Aizpuru - Communauté d'agglomération Pays Basque
Fabiène Hirigoyen - Communauté d'agglomération Pays Basque
Hervé Darrigade - Communauté d'agglomération du Grand Dax
Jean Marc Lescoute - Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans
Francis Betbeder - Communauté de communes MACS
Jean Yves Bussiron - commune de Guiche
Thierry Aimé - Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx
Régis Gelez - Syndicat des eaux Maremne Marensin Adour
Luc de Monsabert - SYDEC 40
Raymond Pouyanné - Syndicat mixte du bas Adour maritime
Alain Godot - Syndicat mixte du bas Adour maritime
Valérie Brethous - Pays Adour Landes Océanes

Audrey Lefrançois - Communauté d'agglomération Pays Basque (services)
Véronique Michel - Communauté d'agglomération du Grand Dax (services)
Matthieu Larralde - Communauté d'agglomération du Grand Dax (services)
Félix Tauzy - Communauté d'agglomération du Grand Dax (services)
Yan Chassero - Département des Landes (services)
Magali Lumineau - Département des Landes (services)
Julia Capdeville - Communauté de communes du Seignanx (services)
Guillaume Cros - SYDEC 40 (services)
Cécile Franceschetti - Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx (services)

Georges Cingal - SEPANSO Landes

Julien Boyer - Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
 Jérémy Lapeyre - Chambre d'agriculture des Landes
 Alban Senegas - Irrigadour
 Xavier Guihard - Association Port Bayonne Avenir
 Freddy Lajusticia - CCI Bayonne Pays Basque

Christophe Rambeau - Agence de l'Eau Adour Garonne
 Aurore Bascouert - DREAL Nouvelle Aquitaine
 Gael Brachet - DDTM 64
 Roland Labay - OFB
 Geneviève Dulin - ARS

Marie Bareille - animatrice de SAGE Adour aval

Supports de présentation : cf. diaporama joint en fin de compte rendu

Ordre du jour :

- Bilan d'activité 2020
 - Modification du Bureau du SAGE Adour aval
 - Calendrier et organisation de l'enquête publique sur le projet de SAGE
 - Renouvellement de la CLE en 2021
 - Avis de la CLE sur les projets de SDAGE et PGRI 2022-2027
-

Monsieur Lahoun, Président de la CLE, introduit la réunion et présente l'ordre du jour. Il rappelle que la CLE s'est réunie en novembre 2020 pour réaliser le bilan de la consultation sur le projet de SAGE Adour aval. Cette consultation s'était déroulée de début février à fin septembre 2020, fortement perturbée par la situation sanitaire. Ces contraintes sanitaires continuent de compliquer l'organisation de l'enquête publique pour le SAGE, qui aura lieu cette année 2021 ; pour cela, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et ses services ont été sollicités et l'organisation de l'enquête se prépare pour cette année.

➤ **Bilan d'activité 2020**

Cf. diapos 2 à 4

Le document de bilan d'activité du SAGE et de la CLE pour l'année 2020 a été adressé avant la séance à l'ensemble des membres de la CLE. Marie Bareille présente ce bilan en quelques diapositives. Malgré une année perturbée par la crise sanitaire, plusieurs faits marquants sont à noter :

- Validation du projet de SAGE Adour aval en janvier par la CLE ;
- Restitution finale de l'étude socio-économique menée pendant l'élaboration du SAGE ;
- Réalisation de la consultation sur le projet de SAGE et de son bilan ;
- Evènement des « rencontres autour de l'eau » ayant donné lieu à 3 webconférences ;
- Modification de la CLE suite aux élections municipales.

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE et au code de l'environnement, il convient de faire valider ce bilan par la CLE.

➔ **La CLE Adour aval valide à l'unanimité le bilan d'activité de l'année 2020**



➤ **Modification du Bureau du SAGE Adour aval**
Cf. diapos 5 et 6

La CLE a été modifiée par arrêté préfectoral du 4 décembre 2020. Cet arrêté introduisait notamment toutes les nouvelles représentations dans le collège 1 suite aux élections municipales de 2020.

La CLE s'était réunie dans un format « entre-deux » fin novembre 2020, avant la formalisation de l'arrêté. Le Bureau n'a pas été modifié depuis.

La composition du Bureau est rappelée. 2 sièges sont à modifier dans les représentants du 1^{er} collège, suite aux élections municipales de 2020. En amont de la réunion, deux candidatures ont été reçues pour participer au Bureau et son présentées en séance :

- Madame Cazalis, maire de Saint-Laurent-de-Gosse et déléguée à la CC du Seignanx ;
- Monsieur Belchit, élu à Mendionde et délégué à la CAPB.

Ces deux personnes ne sont pas présentes lors de cette séance mais leurs candidatures sont proposées avec leur accord.

Il convient de formaliser ces représentations en Bureau par un vote. Seul les membres du collège 1 sont invités à voter. Aucune autre candidature n'est proposée en séance.

➔ **Les membres du collège 1 de la CLE Adour aval valide à l'unanimité les 2 nouvelles représentations en Bureau**

➤ **Calendrier et organisation de l'enquête publique sur le projet de SAGE**
Cf. diapos 7 à 9

Lors de la réunion de janvier 2020, la CLE a validé le projet de SAGE afin d'engager les phases suivantes de consultation et d'enquête publique. Le bilan de la consultation a été présenté et validé en CLE en novembre 2020. Suite à la réunion de novembre 2020, le Président de la CLE a sollicité le Préfet par courrier pour organiser l'enquête publique du SAGE.

La composition du dossier d'enquête publique, fixée par la réglementation, est rappelée en séance ; aucune remarque n'est émise à ce sujet. L'ensemble des documents ont été travaillés par la CLE depuis plusieurs mois et années.

En termes de calendrier, l'enquête publique est en cours d'organisation pour un déroulement en septembre 2021.

Avant l'enquête publique, en accord avec le Président et les vice-présidents de la CLE, il est proposé d'organiser deux réunions publiques locales avant l'été. Monsieur Lahoun précise que l'objectif de ces réunions est de présenter brièvement le contenu du projet de SAGE pour que les acteurs intéressés et le grand public puissent se l'approprier ; elles sont d'autant plus utiles que la période sanitaire a induit des délais importants, nécessitant de relancer une dynamique avant l'enquête.

Cette proposition n'appelle pas de remarques de la part des participants à la réunion.

➤ **Renouvellement de la CLE en 2021**
Cf. diapos 10 à 14

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE et au code de l'environnement, la CLE doit être renouvelée au terme de 6 ans de mandat. La CLE Adour aval a été initialement installée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2015 ; le terme du premier mandat est donc prévu le 7 septembre 2021.

Le renouvellement consiste à solliciter l'ensemble des structures membres de la CLE pour confirmer leur souhait de maintenir leur siège, et pour renouveler les désignations pour les sièges nominatifs (collège 1). A cette occasion, certaines structures peuvent quitter la CLE et de nouvelles structures l'intégrer.



Afin de maintenir les équilibres de représentations des acteurs et des territoires, il est proposé de maintenir globalement la composition actuelle de la CLE, et de n'envisager de modifications que ponctuelles. Les exigences règlementaires en termes de proportions entre les 3 collèges et en termes de « figures imposées » sont rappelées. De plus, un point est fait sur la participation effective des divers membres de la CLE depuis 6 ans.

Afin de renouveler la CLE cette année, et pour qu'elle soit prête à travailler rapidement après l'enquête publique, il convient d'anticiper. Le travail pour le renouvellement de la CLE sera engagé dès ce printemps, en accord et en lien avec la DDTM 64.

Synthèse des discussions :

La CLE est informée d'une sollicitation déjà reçue d'une association locale d'Anglet (Association pour le Maintien de la vocation à l'habitat Individuel du lotissement du domaine de Chiberta - AMIC). De manière générale pour ce type de sollicitation, et pour maintenir un bon équilibre du collège 2 et une représentation pertinente des enjeux, il ne pourra pas être possible de répondre de manière favorable systématiquement. Les demandes devront être étudiées au cas par cas. Dans certains cas, il pourra être précisé aux acteurs locaux de s'organiser entre eux pour proposer une représentation pour un siège qui leur serait dédié en CLE. Également, en dernier lieu, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques responsable du SAGE Adour aval, et responsable de cette démarche de renouvellement de la CLE, actera d'éventuels derniers ajustements.

Dans le cas précis de la demande de l'AMIC, les membres de la CLE évoquent la faible pertinence du sujet traité par l'association au regard des enjeux plus globaux du SAGE, ainsi que de sa représentativité territoriale, très localisée. La représentation de ADALA (association des amis du littoral d'Anglet) semble plus pertinente et souhaite être maintenue.

Monsieur Lapeyre (chambre d'agriculture des Landes) suggère l'idée d'intégrer le syndicat des jeunes agriculteurs dans la CLE, en lieu et place ou en complément d'EHLG, actuellement membre de la CLE. En réponse, il est précisé qu'EHLG n'est pas un syndicat, mais une association de promotion de l'agriculture, et que sa reconnaissance sur le secteur du Pays Basque avait conduit le Préfet à l'intégrer à la CLE en 2015, en complément des 2 chambres d'agriculture. Leur implication dans les travaux de la CLE a été régulier depuis 2015, et Monsieur Cingal souligne de plus que leur approche différente de celle des chambres d'agriculture est intéressante et nécessaire. Monsieur Gelez (Syndicat EMMA) appui cet avis en précisant que les idées qu'ils portent sont importantes pour éclairer la CLE dans ses choix.

Monsieur Darrigade (Agglomération du Grand Dax) souligne que le nombre de sièges pour des représentations agricoles est déjà important et qu'il convient de maintenir un équilibre avec les autres activités.

Monsieur Bussiron (commune de Guiche) indique que l'agglomération Pays Basque a créé un office de tourisme (OT) communautaire. Il pose la question de la représentation de cet OT communautaire en lieu et place de l'OT d'Anglet, actuellement membre de la CLE.

Madame Dequeker (CAPB) précise que l'OT d'Anglet avait été ciblé au regard de l'enjeu prégnant de la qualité des eaux de baignade sur le littoral et qu'elle souhaite que cette représentation soit maintenue. Il est confirmé que leur présence en réunion de CLE a été régulière.

Marie Bareille précise enfin que ce travail va s'inscrire dans les prochains mois et que des éléments et sollicitations nouveaux, dont nous n'avons pas connaissance à ce jour, devront être traités. Les ajustements de la CLE seront proposés au Préfet qui actera par arrêté préfectoral de sa composition.

La CLE et le Bureau seront sollicités régulièrement pour l'avancée de ce travail.

➤ Avis de la CLE sur les projets de SDAGE et PGRI 2022-2027

Cf. diapos 15 à 25

Le SDAGE et le PGRI sont les documents cadres à l'échelle Adour-Garonne. Ils sont renouvelés selon des cycles de 6 ans. Les projets de SDAGE et PGRI pour la période 2022-2027 sont actuellement



soumis à la consultation des partenaires (de mars à juillet 2021 - 4 mois) et du grand public (de mars à septembre 2021 - 6 mois).

Les liens vers les documents du SDAGE et du PGRI ont été transmis à la CLE avant la séance.

La CLE du SAGE Adour aval est sollicitée pour rendre un avis sur ces documents. Une proposition d'avis a été adressée avant la séance ; elle est présentée et discutée en séance.

Synthèse des discussions :

Monsieur Darrigade (Agglomération du Grand Dax) s'interroge sur la disparité de l'état des masses d'eau, avec des masses d'eau similaires et proches qui peuvent être dans des états très différents. Il est précisé que pour chaque masse d'eau, des pressions très locales peuvent avoir été identifiées qui expliquent ces situations. Christophe Rambeau (Agence de l'Eau) précise que les informations détaillées pour chaque masse d'eau sont accessibles sur le site du système d'information sur l'eau (SIE) Adour Garonne : <http://www.adour-garonne.eaufrance.fr/>

Si l'état d'un certain nombre de masses d'eau est mesuré, la plupart sont modélisées. Aurore Bascouert (DREAL Nouvelle Aquitaine) précise que les résultats du modèle ont été consolidés par des dires d'experts lors de réunions locales sur tout le bassin Adour-Garonne.

Concernant l'avis de la CLE, si sa rédaction actuelle semble convenir aux participants, Monsieur Cingal, qui salue ce travail, demande tout de même à disposer d'un délai supplémentaire pour y réagir. D'ores et déjà il remarque que le SDAGE introduit beaucoup de recommandations et bonnes intentions mais qu'il manque des obligations de résultats, nécessaires pour atteindre les objectifs ambitieux. Ce point est partagé par tous en séance.

➔ *Il est proposé à la CLE d'émettre d'éventuelles remarques sur cette proposition d'avis jusqu'au 1^{er} juin.*

➤ Conclusion

Monsieur Lahoun remercie les participants et lève la séance.





INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

SAGE Adour aval

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

Lundi 03 mai 2021 - visioconférence

- . Bilan d'activité 2020
- . Modification du Bureau
- . Organisation de l'enquête publique / calendrier
- . Renouvellement de la CLE
- . Avis de la CLE sur le SDAGE et PGRI 2022-2027

Document rédigé et diffusé par Marie Bareille le 03 mai 2021

www.institution-adour.fr

Bilan d'activité 2020 du SAGE Adour aval



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Bilan d'activité 2020

Vie de la CLE

Modification de la CLE suite aux élections municipales

Avec la participation financière de :



Elaboration du SAGE Adour aval

Validation du projet de SAGE Adour aval en CLE en janvier

Dernière restitution de l'étude socio-économique en CLE en janvier



Consultation administrative sur le projet de SAGE Adour aval
de début février à fin septembre (perturbation Covid-19)

Bilan de la consultation validé en CLE en novembre 2020

Saisine du Préfet en décembre pour organiser l'enquête publique en 2021

Données zones humides

En 2020, 18 demandes de données sur le BV Adour dont 8 sur le SAGE Adour aval
(depuis 2018, 64 demandes de données au total dont 28 sur le SAGE Adour aval)



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Bilan d'activité 2020

Suivi de démarches et projets locaux

SCOT Pays Basque et Seignanx, TRI/SLGRI Côtier Basque, PAPI Dax, SPPPI estuaire de l'Adour,
Démarche nappes profondes du bassin de l'Adour, réseau SAGE Adour-Garonne, etc.

Projet « la Galupée, à la recherche de microplastiques dans l'Adour » → rapport



Communication

« Les rencontres autour de l'eau : entre usages et qualité, un bien commun à préserver »

3 webconférences en inter-SAGE : macrodéchets et microplastiques

diminution de l'impact des eaux usées traitées

usages des PPS par les collectivités et en agriculture

200 participations ; replays disponibles !

Documents disponibles

Liens dans le bilan d'activité + site Internet

→ validation du bilan d'activité 2020 par la CLE



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Modification du Bureau du SAGE Adour aval



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Modification du bureau

2 sièges à modifier suite aux élections de 2020 et à l'AP de modification de la CLE du mois de décembre

Yves Lahoun, Président	<i>Institution Adour</i>
Valérie Dequeker, VP	CAPB
Francis Betbeder, VP	CC MACS
<i>Lucien Betbeder</i>	CAPB → à modifier
<i>Marie Ange Delavenne</i>	CC Seignanx → à modifier
Mathieu Bergé	Région Nouvelle Aquitaine
Raymond Pouyanné	Syndicat mixte du bas Adour maritime

SEPANSO 40
 Chambre d'agriculture 64
 Asso des pêcheurs professionnels
 EHLG

AEAG
 DREAL Nouvelle Aquitaine
 DDTM 40
 DDTM 64

Candidats :

- **Isabelle Cazalis**, maire de Saint-Laurent-de-Gosse et déléguée à la CLE par la CC Seignanx
- **Jean Bernard Belchit**, élu à Mendionde et délégué à la CLE par la CA Pays Basque

→ vote du collège 1



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

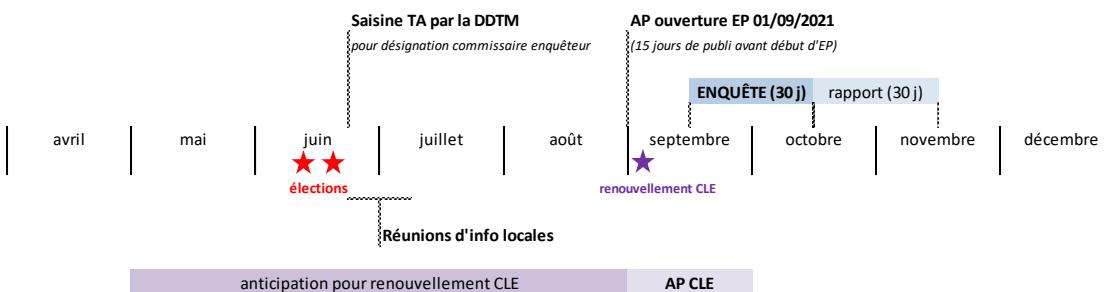
Enquête publique du SAGE Adour aval



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Organisation de l'enquête publique

- ✓ Saisie du Préfet en décembre 2020 ; organisation en cours pour le mois de septembre 2021
- ✓ 2 réunions d'informations locales envisagées fin juin
- ✓ Calendrier prévisionnel :



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Dossier d'enquête publique

Composition du dossier d'enquête publique :

- Présentation et résumé non technique du SAGE
- Note de présentation de l'enquête publique
- PAGD + annexes + atlas carto
- Règlement + annexes
- Rapport environnemental + annexes
- Avis de l'autorité environnementale + courrier de réponse
- Bilan de la consultation comprenant l'ensemble des avis rendus
- Bilan de la concertation préalable

→ des remarques ?

Le projet de SAGE Adour aval soumis à enquête publique n'est pas modifié depuis sa validation en janvier 2020. La CLE décidera des modifications qu'elle souhaite apporter à son projet après l'enquête publique, sur la base d'une analyse commune de l'ensemble des avis portés à sa connaissance et du rapport du commissaire enquêteur.



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Renouvellement de la CLE Adour aval en 2021



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

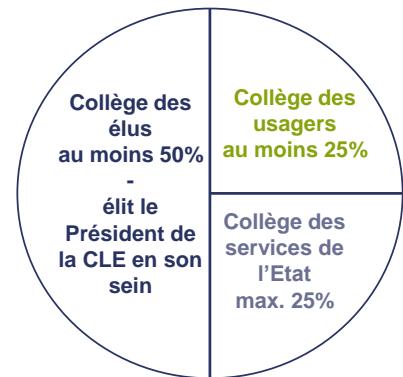
Composition de la CLE

✓ Elle comprend **3 collèges** :

- Collège des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux
effectif minimum **50%**
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations
effectif minimum **25%**
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics
effectif maximum **25%**

✓ Elle doit être **représentative du territoire et de ses enjeux** : il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des acteurs du territoire mais d'un panel représentatif des activités et des enjeux en présence

✓ **Son rôle** : lieu privilégié de débat, de concertation,
elle élaboré, valide et met en œuvre le SAGE
seule instance de décision



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Renouvellement de la CLE

A anticiper dès ce printemps !

Maintien des équilibres dans la structure actuelle du collège 1 // **26 membres ; 50%**

Institution Adour	Yves LAHOUN	Communauté de communes Maremme Adour Côte Sud	Francis BETBEDER
Institution Adour	Patrick CHASSERIAUD	Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	Jean Marc LESCOUTE
Région Nouvelle Aquitaine	Mathieu BERGE	Commune de Guiche	Yves BUSSIRON
Département des Pyrénées Atlantiques	Sylvie MEYZENC	Commune de Mouguerre	Fabiène HIRIGOYEN
Département des Landes	Henri BEDAT	Commune de Mendionde	Jean-Bernard BELCHIT
Agglomération Pays Basque	Emmanuel ALZURI	Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx	Thierry AIME
Agglomération Pays Basque	Valérie DEQUEKER	Syndicat des eaux du Marenne-Maremme-Adour	Régis GELEZ
Agglomération Pays Basque	Phillipe MASSE	SYDEC 40	Jean-Marc LESPADE
Agglomération Pays Basque	Eliane AIZPURU	SYDEC 40	Luc DE MONSABERT
Agglomération Pays Basque	David HUGLA	SM du bas Adour maritime	Alain GODOT
Agglomération Pays Basque	Yves PONS	SM du bas Adour maritime	Raymond POUYANNE
Agglomération du Grand Dax	Hervé DARRIGADE	SM du bas Adour maritime	Henri DIRIBARNE
Communauté de communes du Seignanx	Isabelle CAZALIS	Pays Adour Landes Océanées	Valérie BRETHOUS

Hormis Région, Dpts et EPTB, la CLE compte actuellement :

- 12 élus du 64
- 9 élus du 40

*Renouvellement de la CLE***A anticiper dès ce printemps !**

Proposition de maintenir la structure actuelle du collège 1 // 26 membres ; 50%

Des modifications envisageables du collège 2 // 17 membres ; 33%

CCI Bayonne Pays Basque	maintien
Chambre d'agriculture 64	maintien
Chambre d'agriculture 40	maintien
Irrigadour	maintien
Fédération de pêche 64	maintien
Fédération des chasseurs 40	maintien
Association Port Bayonne Avenir	à interroger
Association des pêcheurs professionnels en eau douce	maintien
SEPANSO 40	maintien

ADALA	Cf. avec AMIC
EHLG	maintien
Association Barthes Nature	à interroger
ASA des barthes rive droite	à interroger
ASA des barthes de Ste Marie de Gosse	à interroger
Société Nautique de Bayonne	Cf. avec plaisanciers
Association CLCV	maintien
Office de tourisme d'Anglet	maintien

*Renouvellement de la CLE***A anticiper dès ce printemps !**

Proposition de maintenir la structure actuelle du collège 1 // 26 membres ; 50%

Des modifications envisageables du collège 2 // 17 membres ; 33%

Collège 3 maintenu // 9 membres ; 17%

- travail de l'animation du SAGE et de la DDTM 64
- informations régulières du Bureau et de la CLE



Avis de la CLE Adour aval : SDAGE et PGRI 2022-2027



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Phase de consultation des partenaires et du public

Consultation des partenaires,
assemblées et organismes
→ mars à juillet 2020



Consultation du public
→ mars à septembre 2020



Phase d'analyse des avis et
élaboration des documents
définitifs
→ sept 2021 à mars 2022



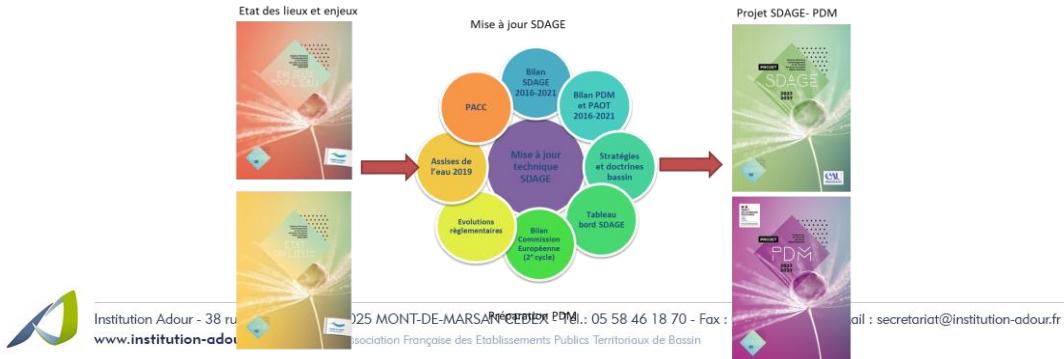
Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Projet de SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Le SDAGE, c'est quoi ?

- ✓ Le cadre de la politique de l'eau du bassin pour 6 ans, élaboré par le comité de bassin
- ✓ L'outil principal de mise en œuvre de la DCE
- ✓ Des objectifs pour le bassin et des orientations et 170 dispositions pour les atteindre
- ✓ Un document opposable aux programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, qui doivent lui être compatibles
- ✓ Accompagné d'un programme de mesures (PDM), volet opérationnel du SDAGE

Du cycle 2015-2021 au cycle 2022-2027 : une mise à jour en étapes



Etat des lieux du SDAGE (2019) et objectifs pour 2027

Au niveau global Adour-Garonne

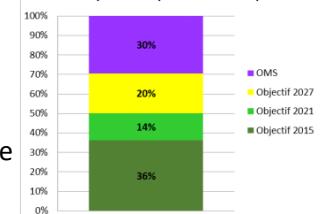
- ✓ Des avancées notables
 - 50% masses d'eau superficielles en bon état écologique
 - +7% de bon état en 6 ans
- ✓ Des problématiques prégnantes :
 - Pollutions diffuses (pesticides et nitrates)
 - Altérations de l'hydromorphologie
 - Pollutions domestiques
 - Disponibilité de la ressource
- ✓ Une vulnérabilité particulière face au changement climatique

OBJECTIF POUR 2027

**70 % DES RIVIÈRES
DU BASSIN EN BON ÉTAT**

Des objectifs environnementaux réalisables pour 2027 au regard de la situation et de la capacité des acteurs.

Objectif d'état écologique des masses d'eau superficielles (SDAGE 2022-2027)



OBJECTIF POUR 2027

**72 % DES NAPPES SOUTERRAINES
DU BASSIN EN BON ETAT**

Les impacts du dérèglement climatique en 2050 sur le bassin Adour-Garonne

-20% à -40% du débit des rivières

1,2 milliard de m³ d'eau de déficit en eau pour les ressources en eau

+ 1,5 million d'habitants principalement sur la façade littorale et dans les grandes agglomérations

Augmentation de la température moyenne de l'eau des rivières

Augmentation des phénomènes extrêmes: sécheresses et inondations

Élevation du niveau de la mer: risque de submersion marine et d'érosion côtière

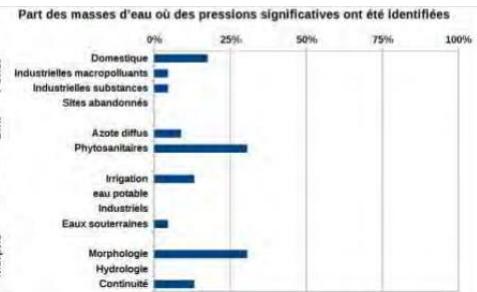
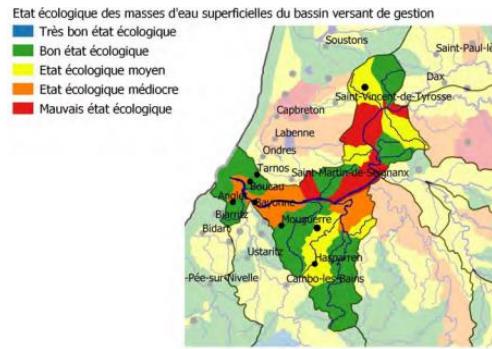
Estuaire de la Garonne: enjeux de manière plus durable



Etat des lieux du SDAGE (2019) et objectifs pour 2027

Au niveau du SAGE Adour aval

Bassin versant « Adour de transition » composé de 19 masses d'eau superficielles et 4 masses d'eau souterraines



- Des actions génériques dans le PDM
- Des actions plus ciblées dans le PAOT



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Contenu du SDAGE 2022-2027

Principes fondamentaux

Adaptation aux changements majeurs, dont le changement climatique

Principe de non détérioration // séquence « éviter – réduire – compenser »

Mise en exergue des solutions fondées sur la nature

Orientation A : créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs

Gouvernance à l'échelle bassin versant, amélioration de la connaissance, information, suivi...

Généraliser les SAGE et renforcer leur opérationnalité

Urbanisme, gestion intégrée des eaux pluviales, limitation d'imperméabilisation...

Orientation B : réduire les pollutions

Réduire à la source ; synergie des moyens techniques, réglementaires et financiers...

Réduction des pollutions domestiques, gestion du temps de pluie

Focus pour la protection de l'eau potable ; focus sur les loisirs

Evolution de l'agriculture : pratique, outils, filières, etc.

Orientation C : agir pour assurer l'équilibre quantitatif

Mise en exergue des bassins en déséquilibre ; révision de débits de référence

Combinaisons d'actions : gestion, économies, pratiques, nouvelles ressources, REUT eaux non conventionnelles...

Orientation D : préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Fonctionnalités, bassins versants, continuité écologique, têtes de BV, ZH, biodiversité...

Inondation et submersion, ralentissement dynamique, BV...



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Projet de PGRI Adour-Garonne 2022-2027

Le PGRI, c'est quoi ?

- ✓ Le cadre en matière de gestion du risque d'inondation pour 6 ans
- ✓ Elaboré par le Préfet coordonnateur de bassin (DREAL de bassin Occitanie)
- ✓ L'outil principal de mise en œuvre de la Directive Inondation
- ✓ Des objectifs pour le bassin et 45 dispositions pour les atteindre
- ✓ Un document opposable aux programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau, qui doivent lui être compatibles

Du cycle 2015-2021 au cycle 2022-2027



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etat des lieux du PGRI (2019)

Au niveau global Adour-Garonne

- ✓ Différents types d'inondation
débordement de cours d'eau, torrentielle, ruissellement, submersion marine, remontée de nappes, rupture d'ouvrage
- ✓ Différents types d'enjeux
Biens et personnes, activités économiques, zones touristiques, enjeux environnement
- ✓ Des outils existants



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Contenu du PGRI 2022-2027

Objectif stratégique n°0 : veiller à la prise en compte des changements majeurs

Objectif stratégique n°1 : poursuivre le développement des gouvernances à l'échelle territoriales adaptée, structurées et pérennes

Objectif stratégique n°2 : poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque en mobilisant tous les outils et acteurs concernés

Objectif stratégique n°3 : poursuivre l'amélioration de la préparation à la gestion de crise pour veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

Objectif stratégique n°4 : réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires

Objectif stratégique n°5 : gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements

Objectif stratégique n°6 : améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Proposition d'avis de la CLE Adour aval

Face aux changements globaux, passons à l'action

Appuyer le besoin d'agir dès aujourd'hui pour atténuer les impacts du changement climatique et adapter nos territoires

De la planification à l'action, nécessaire complémentarité d'outils et de moyens

Mise en exergue des CLE pour atteindre les objectifs du SDAGE et du PGRI, car concertation, opposabilité, échelle adaptée
 MAIS complémentarité nécessaire d'outils, de la planification globale à l'action locale ; synergie des moyens techniques, réglementaires et financiers
 Traduction opérationnelle des SAGE déjà à l'œuvre : PPG, Docob, PAPI, PAT... → à poursuivre de manière pertinente (outils, échelle, portage)

Des financements nécessaires pour répondre à des objectifs ambitieux

Objectifs 2022-2027 ambitieux : +20% de bon état // coûts du PDM en baisse par rapport à 2015-2021

Accompagnement des territoires à l'action doit être à la hauteur des enjeux

Répondre aux enjeux locaux et aux objectifs du SDAGE

Mise en évidence des ambitions du SAGE Adour aval

AEP : reconquête de la qualité des eaux distribuées doit impliquer l'ensemble des acteurs locaux, par des solutions préventives et curatives

Mettre en cohérence les politiques sectorielles...

Besoin de concrétiser l'action dans les zones urbanisées et enjeu de planifier l'urbanisme à l'échelle des bassins versants

... pour préserver les milieux et la biodiversité

ZH : connaissance toujours non exhaustive → responsabilité des porteurs de projets pour vérifier la présence de ZH
 Conciliation transition énergétique / préservation des milieux : Hydroélectricité / continuité éco ; énergie marine / littoral ; bois énergie / ripisylves
 Améliorer la connaissance de la biodiversité pour mieux sensibiliser et la gérer

... pour réduire la vulnérabilité des territoires au risque d'inondation

Adhésion au principe de maîtrise du ruissellement et de ralentissement dynamique des écoulements à l'échelle des BV → solution multibénéfice
 Nécessaire amélioration et centralisation des connaissances

Travailler de manière ciblée et rendre compte efficacement

Sollicitation de l'Etat pour disposer des PAOT

Bilan d'activité annuel / tableau de bord pluriannuel

Proposition d'avis de la CLE Adour aval

Face aux changements globaux, passons à l'action

De la planification à l'action, nécessaire complémentarité d'outils et de moyens

Des financements nécessaires pour répondre à des objectifs ambitieux

Répondre aux enjeux locaux et aux objectifs du SDAGE

Mettre en cohérence les politiques sectorielles...

... pour préserver les milieux et la biodiversité

... pour réduire la vulnérabilité des territoires au risque d'inondation

Travailler de manière ciblée et rendre compte efficacement



Validation de l'avis de la CLE Adour aval

Merci de votre attention

Marie BAREILLE

adouraval@institution-adour.fr

05.59.46.51.87

06.03.50.15.88



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin